

SUDOE

Programa de Cooperación Territorial
Programme de Coopération Territoriale
Programa de Cooperação Territorial
Territorial Cooperation Programme

Interreg IV B
www.interreg-sudoe.eu



Le contrôle de premier niveau dans le programme SUDOE

modalités de mise en œuvre et bilan de la procédure d'agrément



UE/EU - FEDER/ERDF



I - Le système de contrôle de 1er niveau français pour le programme SUDOE

Un système décentralisé

- ✓ les contrôles sont réalisés par un **contrôleur externe** proposé par le partenaire du projet
- ✓ Au sein d'un même projet, chaque bénéficiaire peut avoir recours à **un contrôleur différent** de celui de son partenaire
- ✓ le contrôleur doit être agréé par l'Autorité nationale



les conditions pour obtenir l'agrément :

- ✓ **critères de qualification** : connaissances en matière comptable et juridique ; qualification pour la réalisation de contrôles ; connaissance des réglementations européennes et françaises en matière d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels ; expérience en matière de contrôle de projets européens souhaitable ;
- ✓ **exigences requises** : être indépendant vis-à-vis du bénéficiaire contrôlé ; effectuer ses travaux de contrôle dans un délai de deux mois après la réception de l'envoi, par le bénéficiaire, d'une déclaration de dépenses ; s'engager à réaliser toutes les tâches de contrôles de la check list.



II - La procédure adoptée pour l'agrément des contrôleurs SUDOE :

40 projets associant des partenaires français

27 au titre des priorités 1 et 2 et 10 au titre des priorités 3 et 4

13 projets pilotés par des Chefs de file français

85 bénéficiaires :

Priorités 1 et 2 – 58 bénéficiaires

Priorités 3 et 4 – 27 bénéficiaires



La démarche de proposition de contrôleurs

Priorités 1 et 2 :

- ✓ envoi d'un courrier du Préfet le 28 avril 2009 demandant une proposition d'ici le 17 juillet (reportée au 14 août 2009)
- ✓ tenue du comité d'agrément le 24 août 2009

Priorités 3 et 4 :

- ✓ envoi d'un courrier du Préfet le 7 juillet 2009 demandant une proposition d'ici le 30 septembre 2009
- ✓ tenue du comité d'agrément le 22 octobre 2009



Le contenu du dossier de proposition :

- ✓ grille d'analyse signée par le bénéficiaire
- ✓ une note méthodologique précisant les modalités d'organisation du contrôle
- ✓ la check list signée par le contrôleur
- ✓ pour les prestataires privés, le ou les documents attestant la mise en concurrence
- ✓ dans le cas d'un comptable public, un organigramme ou tout autre document attestant son indépendance vis à vis du bénéficiaire



Les agréments accordés

Priorités 1 et 2 – 58 bénéficiaires

Les décisions du comité d'agrément le 24 août 2009 :

- ✓ 1 agrément accordé,
- ✓ 7 agréments accordés avec des réserves
- ✓ 47 dossiers ajournés pour pièces manquantes
- ✓ 3 propositions refusées

(absence d'expérience dans ce type de contrôle, contrôle non exhaustif, impossibilité de démontrer l'indépendance fonctionnelle entre bénéficiaire/contrôleur)



Priorités 3 et 4 – 27 bénéficiaires

Les décisions du comité d'agrément le 22 octobre 2009 :

- ✓ 15 agréments accordés,
- ✓ 1 agrément accordé avec des réserves
- ✓ 8 ajournés pour pièces manquantes
- ✓ 3 refus



Au 11 décembre 2009

Priorités 1 et 2 – 58 bénéficiaires

- ✓ 49 agréments accordés
- ✓ 9 dossiers en attente

Priorités 3 et 4 – 27 bénéficiaires

- ✓ 19 agréments accordés,
- ✓ 8 dossiers en attente

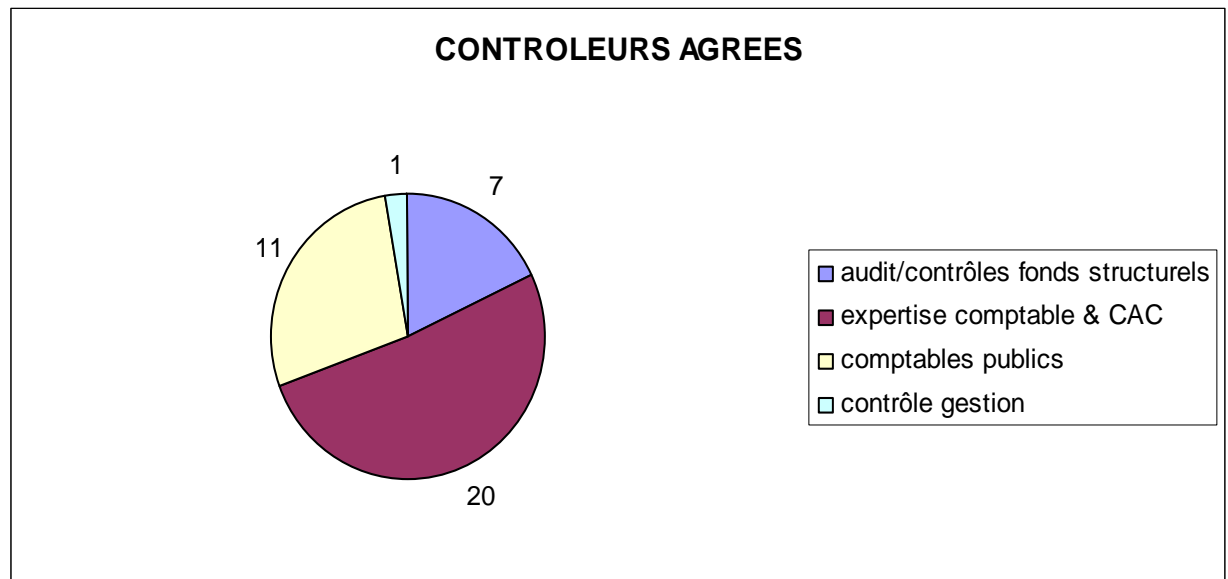
A total, sur 85 bénéficiaires, 68 agréments (80 %)



39 contrôleurs agréés :

12 organismes publics

27 organismes privés





Préfecture de Région Midi-Pyrénées / 05 34 45 33 09

cecile.chicoye@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

Sylvie.leguevaques@midi.pyrenees.pref.gouv.fr

Conseil régional Midi-Pyrénées / 05 34 45 97 29

Corinne.lamarque@cr-mip.fr

philippe.peries@cr-mip.fr

Secrétariat technique conjoint SUDOE / 00-34 942 23 83 62

stcsudoe@interreg-sudoe.eu